



Audience au tribunal de Foix pour les événements du 5 mai 2018 de La Bastide de Sérrou

Ce procès de six responsables des organisations à l'origine de la manifestation violente du 5 mai 2018 à La Bastide de Sérrou (l'ASPAP*, la FDSEA 09*, les JA 09* et la FDC 09*) qui a donné lieu à une plainte des associations environnementales, ne concerne en réalité ni l'ours, ni « la ruralité » comme voulaient le faire croire les prévenus, mais bel et bien les droits élémentaires de liberté d'opinion, d'expression, et de réunion publique inhérents à toute démocratie.

C'est ce qu'a retenu le Procureur de la République à l'adresse des prévenus qui n'ont exprimé aucun regret et se sont montrés toujours prêts à en découdre. Il s'est donc attaché à les mettre devant leurs responsabilités vis-à-vis des faits. Ainsi certains ont reconnu n'avoir même pas lu le tract de la rencontre du 5 mai 2018 tout en appelant à "lever les troupes" contre !

500 euros d'amende, 2 mois de prison avec sursis pour délit d'entrave concerté avec menaces à la liberté de réunion, et infraction pour manifestation illégale faute de déclaration, ont été requis pour chacun. Le tribunal rendra sa décision le 29 novembre.

Ce jour-là, en empêchant par la force la rencontre du public avec les environmentalistes, il s'agissait de terroriser une partie de la population qui s'interroge à bon droit sur les conséquences des atteintes à l'environnement constatables en Ariège, preuve de la volonté permanente des organisations mises en cause d'étouffer cette expression bien légitime.

Que des personnalités politiques au niveau local et régional aient affiché publiquement à l'occasion de ce procès, leur soutien à de tels agissements, contraires aux valeurs de la République qu'ils sont pourtant censés promouvoir, a de quoi choquer les citoyens.

Et pourtant des voies bien plus apaisées seraient possibles. Les associations environnementales ariégeoises, le Comité Ecologique Ariégeois et l'association de protection des rivières ariégeoises le Chabot, organisatrices de la rencontre du 5 mai 2018 avec la population, avaient ensuite sollicité la médiation de la Préfète pour organiser les rencontres nécessaires pour échanger sur les divergences entre les différents acteurs du territoire. Cette demande est restée à ce jour sans réponse.

Cependant, côté associatif, la porte du dialogue demeure ouverte. En effet, les invectives et la violence ne sont pas un gage d'avenir face aux enjeux environnementaux et sociaux qui nous attendent tous sur ce territoire et bien au-delà.

*ASPAP : Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Ariège-Pyrénées

FDSEA 09 : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ariège

JA 09 : Jeunes agriculteurs de l'Ariège

FDC 09 : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège

Contacts presse : Jean Pierre Delorme 06 77 49 11 32 ; Henri Delrieu 05 61 05 32 17.